Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212901482-20251201-04_12_2025-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 2025

Le lundi premier décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 25/11/2025

Membres :		***Présents*** : 11
En exercice :	12	Bernard FLOCH, Joël AUTRET, Sophie CABARET, Sylvia COURTÈS, Jean-Pierre GILET, Michel GRALL, Frédéric KERGOAT, Emmanuelle LAURENT, Thierry MOAL, François ROSEC, Michèle QUEAU,
Présents :	11	***Excusés ayant donné procuration*** : 1
Votants :	12*	Romuald GUENGANT à Bernard FLOCH
Pour :	12	
Contre :	0	***Secrétaire de Séance*** : Frédéric KERGOAT
Abstention :	0	

Délibération N° : 04-09-2025
Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé un projet de réaménagement du centre bourg visant à sécuriser et requalifier les espaces publics. Ce projet, échelonné sur trois ans, comprend trois tranches de travaux :

- **Tranche 1** : Rue du Menez
- **Tranche 2** : Centre Bourg (avril à octobre 2026)
- **Tranche 3** : Rue d'Armor et parking rue de la Mairie (avril à septembre 2027)

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030 pour la période 2025-2026, le Conseil Départemental a déjà accordé une subvention de 60 000 € pour ce projet.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui la deuxième tranche relative à l'aménagement du centre bourg, dont le démarrage est prévu en avril 2026.

Objectifs du projet : Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs pour la commune :

- Sécuriser les déplacements en diminuant la vitesse des véhicules
- Partager la voirie entre les différents usagers (voitures, vélos et piétons)
- Améliorer et organiser le stationnement
- Rendre accessibles les commerces
- Sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes
- Optimiser les arrêts de cars scolaires
- Créer un réseau de connexions douces

Plan de financement prévisionnel de la tranche 2 :

Montant des travaux : **342 064,24 € HT** (soit 410 477,09 € TTC)

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212901482-20251201-04_12_2025-DE

Détail :

- Voirie / réseaux d'eaux pluviales / signalisation : 279 008,25 € HT (entreprise COLAS CENTRE OUEST) – soit 334 809,90 € TTC
- Aménagements paysagers : 60 103,99 € HT + options 2 952,00 € HT (entreprise JO SIMON) – soit 75 667,19 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter un complément de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du **Volet 1 « Petits projets communaux réalisés dans l'année »** du Pacte Finistère 2030, avant la date limite du 31 décembre 2025, et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITENT le concours du Conseil Départemental concernant le projet « d'Aménagement du Bourg – Tranche 2 » au titre du Volet 1 « Petits projets communaux réalisés dans l'année ».

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 01/12/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE, Bernard FLOCH

